



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130923-30538-DE-1-1_0
Date de signature : 25/09/13
Date de réception : mercredi 25 septembre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2013.488

Séance publique du

23 septembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : MARCHÉ A10 052 RELATIF A L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAFIC A TRAVERS LA MODERNISATION DES OUTILS DE REGULATION ET D'INFORMATION - SIGNATURE DE L'AVENANT N°1

Le 23/09/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 17/09/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à M. François-Xavier DE PERETTI, Madame Odile BARBAT-BLANC à M. Yannick DECARA, Mme Dahbia BENNOUR à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Christine BERNARD à M. Alexandre GALLESE, M. Maurice CHAZEAU à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Gérard DELOCHE à M. Jules SUSINI, M. Robert FOUQUET à Mme Danièle BRUNET, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Reine MERGER à M. Héliot BRAMI

Excusés sans pouvoir :

M. Jean-Christophe GROSSI

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



06.01

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23/09/13

BM

RAPPORTEUR : Mme Maryse JOISSAINS MASINI**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. Stéphane PAOLI**Nomenclature** : 1.7 Actes speciaux et divers**Politique Publique** : 06-AMELIORATION DE LA CIRCULATION ET DE LA MOBILITE
URBAINE

OBJET : MARCHE A10 052 RELATIF A L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR
L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAFIC A TRAVERS LA MODERNISATION
DES OUTILS DE REGULATION ET D'INFORMATION - SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 -
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre du projet de renouvellement du Poste Central de Régulation de Trafic d'Aix-en-Provence, un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage avait été conclu avec la société SETEC ITS en 2010 (marché n°A10-052) pour les prestations et les montants suivants :

Nature des prestations		Montant € HT
Tranche ferme	Aide à la définition des besoins et à l'élaboration du dossier de consultation des entreprises ayant pour but le renouvellement du poste central de régulation de trafic (PCRT)	48 300,00
Tranche conditionnelle 1	Participation à l'analyse des offres	7 200,00
Tranche conditionnelle 2	Coordination et suivi technique de la solution choisie	39 520,00

Par ailleurs, c'est la société SPIE qui a obtenu le marché du renouvellement du Poste Central de Régulation de Trafic, dont l'admission doit être prononcée au plus tard le 30 décembre 2013.

La Ville a ainsi changé totalement de système de régulation de trafic; le terme système s'entendant dans le cas présent comme une analyse, une stratégie et des méthodes de régulation complètement différentes.

Le cœur du système de régulation du Poste Central a été mis en place au mois de décembre 2012. De janvier à juin 2013, l'ensemble des paramètres a progressivement été installé : interfaces partenaires, vidéo, modules GPRS.

Durant cette période, les agents exploitant le système ont dû déménager dans de nouveaux locaux et également se familiariser avec le nouvel outil de régulation.

Aujourd'hui, face à tous ces changements, aux évolutions de la ville et aux priorités fixées en matière de circulation, il est souhaité bénéficier de l'expertise de la société SETEC pour accompagner les exploitants du Poste Central dans la prise en main de ce nouvel outil.

Il s'agit précisément :

- de l'acquisition d'une méthodologie reproductible visant à définir et mettre en place une stratégie de régulation : paramétrages, tests et essais.

L'objet étant de passer d'une utilisation de base reproduite à partir d'un existant obsolète à un véritable usage de traficien avec toutes les options et les possibilités offertes par le nouveau système.

- du suivi de la mise en œuvre et implémentation complémentaire le cas échéant.

Ces prestations d'accompagnement supplémentaires entraînent un surcoût total de **14 400 € HT**, soit une augmentation de **15,15 %** par rapport au montant initial du marché sur la totalité des tranches et doivent faire l'objet d'un avenant avec la société SETEC.

Conformément à la réglementation, les membres de la Commission d'Appel d'Offres, réunis en séance le 25 juillet 2013, ont émis un avis favorable pour la passation de cet avenant.

En conséquence, mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir:

- **APPROUVER** l'avenant n°1 au marché n°A10-052 relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement dans l'amélioration des conditions de trafic à travers la modernisation des outils de régulation et d'information

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux marchés publics à le signer ainsi que tout document s'y rapportant.

- **DIRE** que ces dépenses supplémentaires sont inscrites au budget général de la Ville, au PPI en 2013.

**2013.488 - MARCHE A10 052 RELATIF A L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE
POUR L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAFIC A TRAVERS LA
MODERNISATION DES OUTILS DE REGULATION ET D'INFORMATION - SIGNATURE
DE L'AVENANT N°1**

Présents et représentés	: 54
Présents	: 45
Abstentions	: 3
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Marie José VALETA

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI,

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 25/09/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



Aix en Provence
LA VILLE

Direction Générale des Services Techniques
Direction Circulation Stationnement Eclairage Public
12 rue Pierre et Marie Curie
CS 30715
13 616 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

**MARCHE A10 052 RELATIF A L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR
L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAFIC A TRAVERS LA
MODERNISATION DES OUTILS DE REGULATION ET D'INFORMATION**

AVENANT N°1

**(Délibération du Conseil Municipal du 23 septembre 2013
N°2013-)**

1 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHE INITIAL

1.1 - Identification du marché :

Le marché n° A10-052 relatif au renouvellement du poste central de régulation de trafic, a été notifié le 13 octobre 2010 au titulaire : la société **SETEC ITS**.

Le marché a été conclu pour les montants suivants :

Nature des prestations		Montant € HT
Tranche ferme	Aide à la définition des besoins et à l'élaboration du dossier de consultation des entreprises ayant pour but le renouvellement du poste central de régulation de trafic (PCRT)	48 300,00
Tranche conditionnelle 1	Participation a l'analyse des offres	7 200,00
Tranche conditionnelle 2	Coordination et suivi technique de la solution choisie	39 520,00

La durée du marché se confond avec les délais d'exécution des tranches, tels que définis ci-dessous:

TRANCHES	Objet	Délai d'exécution
Tranche ferme	- Aide à la définition des besoins et à l'élaboration du dossier de consultation des entreprises ayant pour but le renouvellement du poste central de régulation de trafic (PCRT)	De la notification du marché au 01 mars 2011.
<i>Tranche conditionnelle 1</i>	Participation à l'analyse des offres	De la notification de l'ordre de service au choix des attributaires. En tout été de cause, délai maximal de 6 mois à compter de la notification de l'ordre de service.
<i>Tranche conditionnelle 2</i>	Coordination et suivi technique de la solution choisie	De la notification de l'ordre de service à l'admission du nouveau PCRT. Cette admission doit avoir lieu au plus tard le 30 décembre 2013

1.2 – Identification des cocontractants :

Le marché ci-dessus mentionné a été conclu entre :

D'une part, **la Ville d'Aix-en-Provence**, représentée par :

Monsieur Maurice CHAZEAU, Maire-Adjoint délégué aux Marchés Publics, agissant en cette qualité et en vertu de la délibération n°201 1-1344 du 12 décembre 2011;

et d'autre part, la société **SETEC ITS**, représentée par Monsieur BARLIER, président de SETEC ITS Immeuble Central Seine, 42-52, quai de la Rapée, CS 71 230, 75583 Paris cedex 12

2 – OBJET DE L'AVENANT N°1

Le marché n° A10-052 désigné au paragraphe précédent, passé avec la société **SETEC ITS**, est modifié dans les conditions décrites dans les articles suivants :

2.1 – Cocontractants :

Le présent avenant est conclu entre :

d'une part, **la Ville d'Aix-en-Provence**, représentée par :
Monsieur Maurice CHAZEAU, Maire-Adjoint délégué aux Marchés Publics, agissant en cette qualité et en vertu de la délibération n°201 3-..... du 23 septembre 2013;

et d'autre part, la société **SETEC ITS**, représentée par Monsieur BARLIER, président de SETEC ITS Immeuble Central Seine, 42-52, quai de la Rapée, CS 71 230, 75583 Paris cedex 12.

2.2 – Objet du présent avenant :

En 2010, la société SETEC ITS s'est vue confier la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement dans l'amélioration des conditions de trafic à travers la modernisation des outils de régulation et d'information.

Cette action s'est déroulée tout au long des 3 ans par :

- la définition des besoins et la rédaction du CCTP de l'appel d'offres pour le renouvellement du poste central de régulation de trafic,
- l'analyse des offres,
- la coordination et le suivi technique de la solution choisie.

Aujourd'hui, face aux changements, aux évolutions de la ville et aux priorités fixées en matière de circulation, il est souhaité bénéficier de l'expertise de la société SETEC pour accompagner les exploitants du PC dans la prise en main de ce nouvel outil.

Compte tenu de l'étendue et de la complexité du sujet, il s'agit ici de proposer une assistance en régie pour :

A - Acquisition d'une méthodologie reproductible visant à définir et mettre en place une stratégie de régulation : paramétrage, test et essai – 3 jours.

L'objet étant de passer d'une utilisation de base reproduite à partir d'un existant obsolète à un véritable usage de traficien avec toutes les options et les possibilités offertes par le nouveau système, c'est-à-dire :

- Définition d'une zone de régulation (nombre de carrefours et postes de mesures), paramétrage des postes de mesure à partir des enveloppes hautes et basses des rapports, méthode des vecteurs, méthode des seuils.

- Suivi de la mise en œuvre et implémentation complémentaire le cas échéant = 1 jour par semaine pendant 6 semaines.

Le coût forfaitaire est de 1200 €HT.

Surcoût Prestation A = 9 jours X1200 = **10 800€ HT.**

B- Acquisition de compétences dans l'utilisation de paramétrages spécifiques

Avec par exemple : la définition et le calibrage des indices de saturation pour l'élaboration du site Web Trafic ; la définition des actions à mettre en place avec la méthode de Gantt de régulation, mise en place d'une action d'anti-saturation sur un carrefour stratégique.

Cette prestation fera l'objet de 3 jours d'assistance technique en régie.

Surcoût pour la prestation B = 3 X 1200 = **3 600 € HT.**

Ces prestations doivent faire l'objet d'un avenant.

2. – Incidences financières :

Ces modifications entraînent un surcoût total de **14 400 € HT**, soit une augmentation de **15,15 %** par rapport au montant initial du marché sur la totalité des tranches.

En conséquence, l'article 2 de l'acte d'engagement du marché A10-052 est modifié comme suit :

"Les études définies au C.C.T.P. sont divisées en 3 tranches.

L'évaluation de l'ensemble des études, pour un prix global et forfaitaire est décomposée dans le tableau ci-après en mettant en évidence les montants hors T.V.A. et de la T.V.A. :

Tranches		Montant H.T.	Montant T.V.A.	Montant T.T.C.
Tranche Ferme	Aide à la définition des besoins et à l'élaboration du dossier de consultation des entreprises ayant pour but le renouvellement du poste central de régulation de trafic (PCRT).	48 300.00 €	9 466.80 €	57 766.80 €
Tranche conditionnelle 1	Participation à l'analyse des offres	7 200.00 €	1 411.20 €	8 611.20 €
Tranche conditionnelle 2	Coordination et suivi technique de la solution choisie	53 920.00	10 568,32	64 488,32

Tranches	<i>Montant H.T.</i>	<i>Montant T.V.A.</i>	<i>Montant T.T.C.</i>
<i>Montant du marché</i>	109 420 €	21 446,32	130 866,32

Soit en toutes lettres :

.....

3 – AUTRES CLAUSES

Toutes les autres clauses du marché mentionné à l'article 1, demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différences.

4– DATE D'EFFET DE L'AVENANT

Le présent avenant prendra effet à compter de sa date de notification à la société SETEC ITS.

Fait à

Fait à

Le

Le

Pour la société
SETEC ITS

Monsieur BARLIER, président

Maurice CHAZEAU

Maire-Adjoint

Délégué à l'inspection générale des services,
aux Marchés Publics,
aux Délégations de Services Publics et à
la Communication des Actes Administratifs



Aix en Provence
LA VILLE

Direction Générale des Services Techniques
Direction Circulation Stationnement Eclairage Public
12 rue Pierre et Marie Curie
CS 30715
13 616 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

**MARCHE A10 052 RELATIF A L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR
L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAFIC A TRAVERS LA
MODERNISATION DES OUTILS DE REGULATION ET D'INFORMATION**

AVENANT N°1

**(Délibération du Conseil Municipal du 23 septembre 2013
N°2013-)**

1 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHE INITIAL

1.1 - Identification du marché :

Le marché n° A10-052 relatif au renouvellement du poste central de régulation de trafic, a été notifié le 13 octobre 2010 au titulaire : la société **SETEC ITS**.

Le marché a été conclu pour les montants suivants :

Nature des prestations		Montant € HT
Tranche ferme	Aide à la définition des besoins et à l'élaboration du dossier de consultation des entreprises ayant pour but le renouvellement du poste central de régulation de trafic (PCRT)	48 300,00
Tranche conditionnelle 1	Participation a l'analyse des offres	7 200,00
Tranche conditionnelle 2	Coordination et suivi technique de la solution choisie	39 520,00

La durée du marché se confond avec les délais d'exécution des tranches, tels que définis ci-dessous:

TRANCHES	Objet	Délai d'exécution
Tranche ferme	- Aide à la définition des besoins et à l'élaboration du dossier de consultation des entreprises ayant pour but le renouvellement du poste central de régulation de trafic (PCRT)	De la notification du marché au 01 mars 2011.
<i>Tranche conditionnelle 1</i>	Participation à l'analyse des offres	De la notification de l'ordre de service au choix des attributaires. En tout été de cause, délai maximal de 6 mois à compter de la notification de l'ordre de service.
<i>Tranche conditionnelle 2</i>	Coordination et suivi technique de la solution choisie	De la notification de l'ordre de service à l'admission du nouveau PCRT. Cette admission doit avoir lieu au plus tard le 30 décembre 2013

1.2 – Identification des cocontractants :

Le marché ci-dessus mentionné a été conclu entre :

D'une part, **la Ville d'Aix-en-Provence**, représentée par :

Monsieur Maurice CHAZEAU, Maire-Adjoint délégué aux Marchés Publics, agissant en cette qualité et en vertu de la délibération n°201 1-1344 du 12 décembre 2011;

et d'autre part, la société **SETEC ITS**, représentée par Monsieur BARLIER, président de SETEC ITS Immeuble Central Seine, 42-52, quai de la Rapée, CS 71 230, 75583 Paris cedex 12

2 – OBJET DE L'AVENANT N°1

Le marché n° A10-052 désigné au paragraphe précédent, passé avec la société **SETEC ITS**, est modifié dans les conditions décrites dans les articles suivants :

2.1 – Cocontractants :

Le présent avenant est conclu entre :

d'une part, **la Ville d'Aix-en-Provence**, représentée par :
Monsieur Maurice CHAZEAU, Maire-Adjoint délégué aux Marchés Publics, agissant en cette qualité et en vertu de la délibération n°201 3-..... du 23 septembre 2013;

et d'autre part, la société **SETEC ITS**, représentée par Monsieur BARLIER, président de SETEC ITS Immeuble Central Seine, 42-52, quai de la Rapée, CS 71 230, 75583 Paris cedex 12.

2.2 – Objet du présent avenant :

En 2010, la société SETEC ITS s'est vue confier la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement dans l'amélioration des conditions de trafic à travers la modernisation des outils de régulation et d'information.

Cette action s'est déroulée tout au long des 3 ans par :

- la définition des besoins et la rédaction du CCTP de l'appel d'offres pour le renouvellement du poste central de régulation de trafic,
- l'analyse des offres,
- la coordination et le suivi technique de la solution choisie.

Aujourd'hui, face aux changements, aux évolutions de la ville et aux priorités fixées en matière de circulation, il est souhaité bénéficier de l'expertise de la société SETEC pour accompagner les exploitants du PC dans la prise en main de ce nouvel outil.

Compte tenu de l'étendue et de la complexité du sujet, il s'agit ici de proposer une assistance en régie pour :

A - Acquisition d'une méthodologie reproductible visant à définir et mettre en place une stratégie de régulation : paramétrage, test et essai – 3 jours.

L'objet étant de passer d'une utilisation de base reproduite à partir d'un existant obsolète à un véritable usage de traficien avec toutes les options et les possibilités offertes par le nouveau système, c'est-à-dire :

- Définition d'une zone de régulation (nombre de carrefours et postes de mesures), paramétrage des postes de mesure à partir des enveloppes hautes et basses des rapports, méthode des vecteurs, méthode des seuils.

- Suivi de la mise en œuvre et implémentation complémentaire le cas échéant = 1 jour par semaine pendant 6 semaines.

Le coût forfaitaire est de 1200 €HT.

Surcoût Prestation A = 9 jours X1200 = **10 800€ HT.**

B- Acquisition de compétences dans l'utilisation de paramétrages spécifiques

Avec par exemple : la définition et le calibrage des indices de saturation pour l'élaboration du site Web Trafic ; la définition des actions à mettre en place avec la méthode de Gantt de régulation, mise en place d'une action d'anti-saturation sur un carrefour stratégique.

Cette prestation fera l'objet de 3 jours d'assistance technique en régie.

Surcoût pour la prestation B = 3 X 1200 = **3 600 € HT.**

Ces prestations doivent faire l'objet d'un avenant.

2. – Incidences financières :

Ces modifications entraînent un surcoût total de **14 400 € HT**, soit une augmentation de **15,15 %** par rapport au montant initial du marché sur la totalité des tranches.

En conséquence, l'article 2 de l'acte d'engagement du marché A10-052 est modifié comme suit :

"Les études définies au C.C.T.P. sont divisées en 3 tranches.

L'évaluation de l'ensemble des études, pour un prix global et forfaitaire est décomposée dans le tableau ci-après en mettant en évidence les montants hors T.V.A. et de la T.V.A. :

Tranches		Montant H.T.	Montant T.V.A.	Montant T.T.C.
Tranche Ferme	Aide à la définition des besoins et à l'élaboration du dossier de consultation des entreprises ayant pour but le renouvellement du poste central de régulation de trafic (PCRT).	48 300.00 €	9 466.80 €	57 766.80 €
Tranche conditionnelle 1	Participation à l'analyse des offres	7 200.00 €	1 411.20 €	8 611.20 €
Tranche conditionnelle 2	Coordination et suivi technique de la solution choisie	53 920.00	10 568,32	64 488,32

Tranches	<i>Montant H.T.</i>	<i>Montant T.V.A.</i>	<i>Montant T.T.C.</i>
<i>Montant du marché</i>	109 420 €	21 446,32	130 866,32

Soit en toutes lettres :

.....

3 – AUTRES CLAUSES

Toutes les autres clauses du marché mentionné à l'article 1, demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différences.

4– DATE D'EFFET DE L'AVENANT

Le présent avenant prendra effet à compter de sa date de notification à la société SETEC ITS.

Fait à

Fait à

Le

Le

Pour la société
SETEC ITS

Monsieur BARLIER, président

Maurice CHAZEAU

Maire-Adjoint

Délégué à l'inspection générale des services,
aux Marchés Publics,
aux Délégations de Services Publics et à
la Communication des Actes Administratifs